

REPUBLIQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15	<i>Séance du</i> 10 juillet 2020
élus : 15	<i>Date de la convocation</i> : <i>Président de séance</i> : W. DE VREESE
en fonction : 15	6 juillet 2020
présents ou représentés : 15	<i>Secrétaire de séance</i> : V.COZZI

Commune d'OSTHOFFEN

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil municipal  
Délibération n°1

Présents : Mmes DE VREESE A., FOURNAISE E., GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., STROH M-J.,  
MM. DE VREESE W., LETT L., PAULUS B., THUMANN P., WEIL D.

Absents : M. GUILLEMOIS D. qui donne procuration à Mme GRAFF I., Mme SCHIFF dit SARMOIS A. qui donne procuration à M. DE VREESE, M. KOENIG D. qui donne procuration à M.WEIL D.

---

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ET DE LEURS SUPPLEANTS**

En vue de l'élection des sénateurs qui se tiendra le 27 septembre, il convient de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants. 3 délégués et 3 suppléants sont à élire pour la commune.

Après un appel à candidature, il est procédé dans un premier temps au déroulement du vote des délégués.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme FOURNAISE Edith : 14 voix
- M. PAULUS Bernard : 14 voix
- Mme DE VREESE Agathe : 14 voix

Sont élus Délégués **FOURNAISE Edith, PAULUS Bernard et DE VREESE Agathe.**

Vient ensuite l'élection des Suppléants. Un appel à candidature est lancé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- suffrages déclarés blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme MEHN Sylvie : 15 voix
- Mme MARTIN Anne : 15 voix
- M. WEIL David : 14 voix

Sont élus Suppléants **MEHN Sylvie, MARTIN Anne et WEIL David.**

### Délibération n°2

#### **MAISONS FLEURIES « 2019 »**

Dans le cadre de l'opération « Concours des maisons fleuries », le Conseil municipal décide, pour les lauréats de l'année « **2019** », de reconduire les montants fixés dans la délibération prise en date du 25 mars 2002 à savoir :

- € 1<sup>er</sup> prix : 46 €
- € 2<sup>ème</sup> prix : 38 €
- € 3<sup>ème</sup> prix : 30 €
- € Autres prix : 23 €

**Votes** :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### Délibération n°3

#### **DENOMINATION DE RUE LOTISSEMENT ENTRE VIGNES ET CHATEAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil que, cadre de la réalisation du lotissement « Entre Vignes et Château », il convient d'attribuer un nom à la future voie communale qui traverse le lotissement. Monsieur le Maire fait la proposition de « Capitaine Claude SAUNOIS », du nom de ce capitaine de l'armée de l'air décédé au cours d'une mission sur la commune. Des recherches ont été menées par Mme Sylvie MEHN afin de retrouver la famille du défunt et un courrier leur a été adressé afin de solliciter leur accord. Une réponse positive de la famille est parvenue en mairie par courrier en date du 2 juillet 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le nom de rue « **Capitaine Claude SAUNOIS** » à la voie communale du nouveau lotissement « Entre Vignes et Château »,
- charge M. le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce lotissement.

**Votes :**

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 0

Délibération n°4**VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE  
LOTISSEMENT RUE DES PRES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, cadre de la réalisation d'un futur lotissement rue des Prés, le promoteur immobilier Hugues AURELE a sollicité la commune en vue de lui céder une parcelle communale, cadastrée section 47 n° 667 d'une contenance de 7 ares, située dans l'emprise de l'opération. La société Hugues AURELE propose une acquisition de la parcelle au prix de 84 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- dit que la délibération n°12 du 10 février 2020 approuvant la cession de la parcelle sous réserve d'obtenir une surface de compensation viabilisée de 5 ares pour la commune est abrogée,
- autorise la vente de la parcelle communale, cadastrée section 47 n°667, au profit de la société Hugues AURELE pour un montant de 84 000 € nets vendeur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette vente,
- désigne Maître Bernhart, notaire, pour la rédaction de l'acte de vente et précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

**Votes :**

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

**Informations :**

**-Commissions communales :** M. le Maire fait un point sur le travail effectué par les commissions communales.

**-Archivage des documents de la mairie :** Mme Isabelle GRAFF présente aux conseillers le devis établi par le Centre de gestion dans le cadre d'une demande de la municipalité pour le traitement des archives de la mairie. Le devis comprend 3 formules :

-Estimation formule "Encadrement des travaux" : 4 480 €

-Estimation Formule "Clé en main" - Sans plan de classement" : 6 720 €

-Estimation Formule "Clé en main" - Avec plan de classement" : 7 360 €

Une décision ultérieure sera prise quant à l'acceptation de ce devis et la formule retenue.

Osthoffen, le 10 juillet 2020

**Signé Le Maire :**

**W. DE VREESE**